

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : mercredi 8 juillet 2020**  
~~~~~

**COMITÉ LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (CLLAJ) DU PAYS CŒUR
D'HÉRAULT - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, mercredi 8 juillet 2020 à 18h00 à la salle du Chai de la Gare à Gignac., sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Robert SIEGEL, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON, Monsieur René GARRO, Monsieur David CABLAT, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Xavier PEYRAUD, Monsieur Nicolas ROUSSARD, Monsieur Pierre AMALOU, Monsieur Jean-Marc ISURE, Monsieur Thibault BARRAL, Monsieur Gilles HENRY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yannick VERNIERES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Chantal DUMAS, Monsieur Laurent ILLUMINATI, Madame Valérie BOUYSSOU, Monsieur Jean-Pierre PUGENS, Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN, Monsieur Philippe LASSALVY, Madame Martine LABEUR, Monsieur Ronny PONCE, Monsieur José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO, Mme Nicole MORERE -

Procurations :

M. Bernard GOUZIN à Monsieur Christian VILOING

Quorum : 25	Présents : 47	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-I-1657 du 31 décembre 2019 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération n°20-2006 en date du 13 mars 2006 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault ;

VU les statuts du CLLAJ du Pays Cœur d'Hérault.

Considérant que le nombre de représentant de la communauté de communes au sein du CLLAJ est fixé à deux (2) ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que l'Assemblée a accepté à l'unanimité de voter à main levée,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

1. Monsieur Jean-Pierre PUGENS en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI en qualité de suppléant,

2. Monsieur David CABLAT en qualité de titulaire et Madame Marie-Françoise NACHEZ en qualité de suppléante,

pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) du Pays Cœur d'Hérault.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 2308 le 09/07/2020 Publication le 09/07/2020 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 09/07/2020 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20200708-lmc 15594-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Jean-François SOTO	Le Président de la communauté de communes Jean-François SOTO
---	---